



Coronavirus: la Commission est prête à poursuivre son soutien au secteur agroalimentaire de l'UE

Bruxelles, le 25 mars 2020

Face à l'épidémie de coronavirus, le secteur agroalimentaire de l'Union européenne fait preuve de résilience et continue de fournir aux Européens des aliments sûrs et de haute qualité. Les agriculteurs et les producteurs sont toutefois confrontés à des difficultés et à une pression croissante. Garantir la sécurité alimentaire et une chaîne d'approvisionnement alimentaire efficace sur l'ensemble du continent reste une priorité de la Commission.

La Commission continue à surveiller de près l'ensemble des marchés agricoles et des échanges de produits alimentaires, grâce à une mise à jour régulière des [observatoires des marchés de l'UE](#). Lors de la réunion en vidéoconférence de ce jour, M. **Wojciechowski**, commissaire chargé de l'agriculture, a présenté un bilan de la situation aux ministres de l'agriculture de l'UE.

M. **Wojciechowski** s'est exprimé en ces termes: «*Nous sommes confrontés à une crise sans précédent, et je suis plus que jamais reconnaissant à nos agriculteurs et à nos producteurs pour leur travail acharné, malgré les difficultés et les pressions croissantes. L'épreuve que nous traversons a montré la résilience de notre chaîne d'approvisionnement alimentaire. La réunion de ce jour nous a permis de faire le point de la situation, qui évolue rapidement. J'ai écouté attentivement et pris bonne note de toutes les suggestions et requêtes qui ont été formulées. La Commission va désormais les analyser et y répondre. Je continuerai à suivre de près la situation en restant en contact étroit avec les États membres. Nous sommes prêts à prendre des mesures supplémentaires s'il le faut.*»

Depuis le début de la crise, la Commission a adopté les mesures suivantes pour soutenir le secteur agroalimentaire:

- **Prorogation du délai de présentation des demandes de paiement au titre de la PAC:** la [nouvelle date limite](#) pour le dépôt des demandes est fixée au 15 juin 2020 au lieu du 15 mai, ce qui laisse aux agriculteurs une plus grande marge pour effectuer leurs demandes en ces temps difficiles et inédits. Cette prorogation de délai a déjà été communiquée pour l'Italie, et la Commission a entamé les démarches législatives nécessaires pour qu'elle s'applique à tous les États membres.
- **Renforcement des aides d'État:** en vertu du cadre temporaire pour les aides d'État récemment adopté, les agriculteurs peuvent désormais bénéficier d'une aide maximale de 100 000 € par exploitation, et les entreprises de transformation et de commercialisation des produits alimentaires d'une aide maximale de 800 000 €. Ces montants peuvent être complétés par des [aides de minimis](#), une mesure de soutien national spécialement destinée au secteur agricole et qui peut être accordée sans autorisation préalable de la Commission. Le plafond de cette aide a récemment été porté à 20 000 € (et jusqu'à 25 000 € dans certains cas). Autrement dit, en vertu du cadre temporaire, le montant total de l'aide nationale pouvant être accordée par exploitation s'élève à 120 000 € (ou 125 000 €).
- **Continuité de la circulation des produits alimentaires dans l'ensemble de l'UE:** la Commission travaille étroitement avec les États membres à assurer le fonctionnement du marché unique des biens par l'[établissement de voies réservées \(«green lanes»\)](#). Les contrôles effectués aux points de passage frontaliers désignés pour ces voies réservées ne dureront pas plus de 15 minutes. Le passage est désormais autorisé pour toutes les marchandises, y compris les produits agroalimentaires.

Pour en savoir plus

[Observatoires des marchés](#)

IP/20/531

Personnes de contact pour la presse:

[Daniel ROSARIO](#) (+ 32 2 295 61 85)

[Clemence ROBIN](#) (+32 2 295 25 09)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)